



RACINE

Les enseignants patriotes

La lettre
SPECIAL
100 PROPOSITIONS

Directeur publication & rédaction : Alain Avello | Conception & réalisation : Arnaud de Rigné - Michael Payet

Nos 100 propositions pour l'École et l'Université de demain

**100 PROPOSITIONS
POUR L'ECOLE
ET L'UNIVERSITE**

Page 4

**CONVENTION
PRESIDENTIELLE
DE MARINE LE PEN**

Page 14

**LETTRE OUVERTE :
SAUVONS L'ECOLE
DE LA REPUBLIQUE**

Page 29



LES **100** PROPOSITIONS
DES COLLECTIFS RACINE ET MARIANNE
pour l'école et l'université de demain



La présente livraison de « La Lettre du Collectif Racine » (11^e numéro) fait suite à un événement majeur dans la vie de notre organisation : la Convention présidentielle de Marine Le Pen sur l'Ecole et l'Enseignement supérieur, qui s'est tenue le jeudi 22 septembre dernier à Paris. Que Marine ait choisi pour thèmes de sa première Convention – plusieurs suivront dans les semaines qui viennent – ceux de l'Ecole et de l'Enseignement supérieur en dit long sur l'importance qu'elle accorde, pour l'avenir de la France, à l'impératif redressement de notre système scolaire et universitaire. De fait, cette Convention présidentielle, co-organisée avec les étudiants du Collectif Marianne, a vu se succéder des interventions d'une exceptionnelle qualité, réparties en quatre tables rondes thématiques. A l'issue de celles-ci, et avant qu'elle ne prenne la parole, Marine Le Pen s'est vue remettre par Alain Avello les « **100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain** », synthèse de trois ans de travaux, et matière destinée à nourrir le Projet pour la France que la candidate présentera à nos compatriotes, dans les semaines qui viennent.

3 EDITORIAL

Edito d'*Alain Avello*, président du Collectif Racine

4 LES 100 PROPOSITIONS POUR L'ÉCOLE ET L'UNIVERSITÉ

Remises à Marine Le Pen le 22 septembre

14 ACTES DE LA CONVENTION PRÉSIDENTIELLE SUR L'ÉCOLE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les textes de certains des intervenants

16 Discours de *Florian Philippot*

17 Propos introductif d'*Alain Avello*

18 Placer le savoir au centre, pour garantir l'égalité des chances

Valérie Laupies

19 Les classes préparatoires au cœur d'une Ecole de l'élite républicaine

Pierre Miscevic

20 Rétablir l'autorité, la sécurité, la laïcité, pour une sérénité retrouvée

Aymeric Durox

22 Mieux organiser, mieux administrer

Arnaud de Rigné

22 Note sur l'administration des établissements universitaires

Gilles Lebreton

23 Synthèse sur l'enseignement privé

Julien Langard

25 Ecole primaire : vers un véritable statut

Daniel Philippot

27 Valoriser le talent et le mérite pour une meilleure insertion

Marc Chapuis

28 Discours de synthèse

Alain Avello

29 LETTRE OUVERTE AUX ENSEIGNANTS (PRERENTREE 2016)

Le Collectif Racine, avec Marine Le Pen

30 CONFÉRENCES ET LANCEMENT DE SECTIONS

Actualité du Collectif Racine

30 Lancement de la section des Vosges

31 Réunion du comité programmatique du Collectif Racine

Edito

Ce qu'a révélé l'événement auquel est consacrée la présente livraison de « La Lettre » — la 1^{ère} Convention présidentielle de Marine Le Pen sur l'Ecole et l'Enseignement supérieur — aura incontestablement suffi à infliger une sévère leçon à l'ensemble de nos détracteurs. On pense notamment à cet apparatchik syndical qui, encore récemment, prétendait que non, les enseignants patriotes n'étaient pas plus nombreux qu'auparavant, qu'ils étaient simplement plus visibles... quand un sondage (CEVIPOF) récent indique jusqu'à 11,4% d'intentions de votes enseignants en faveur de Marine Le Pen (multiplication par 4 en 10 ans). On pense aussi à cet « expert », mieux informé ou moins autruche que le précédent, reconnaissant cette progression, mais l'imputant à des « causes structurelles », histoire de minimiser le travail accompli depuis trois ans par le Collectif Racine — pourquoi progressons-nous dans l'électorat enseignant ? parce que nous progressons structurellement... *quia est in eo virtus dormitiva*... On pense enfin au leitmotiv « coquille vide » à satiété convoqué pour qualifier les collectifs du Rassemblement Bleu Marine et prétendre les réduire à de simples effets de com'.

Eh bien, la Convention présidentielle de Marine Le Pen sur l'Ecole et l'Enseignement supérieur du 22 septembre dernier s'est chargée de démontrer, et de façon éclatante, que ce qui nous avait occupé depuis trois ans était bien moins la com' que le fond, les « 100 propositions » que nous avons eu l'honneur de remettre à notre candidate, Marine Le Pen, résultant de la synthèse des centaines de notes produites, depuis bientôt trois ans donc, par des dizaines d'adhérents contributeurs qui ont œuvré dans le cadre de nos huit groupes de travail nationaux ou au sein de nos sections départementales, unissant leurs compétences pour non seulement diagnostiquer l'ensemble des dysfonctionnements que connaît notre système scolaire et universitaire, mais pour concevoir surtout, et collégialement, selon leurs compétences respectives, les voies de son redressement — qu'ils soient ici tous remerciés pour ce travail exceptionnel ! Ce travail a été, dans son aspect programmatique plus particulièrement, porté, jeudi 22 septembre, par seize intervenants, parmi lesquels des membres du Collectif Marianne des étudiants, répartis en quatre table rondes thématiques, leurs allocutions et échanges démontrant, s'il en était encore besoin, le très haut niveau d'analyse dont sont capables nos deux organisations — que tous nos intervenants soient félicités pour la très grande qualité de leurs propos ! Quant aux « 100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain » elles-mêmes, dont Marine Le Pen, dès le discours qu'elle a prononcé en clôture de la Convention, a retenu trois des idées phares, elles suscitent, nous le savons bien pour être sur le terrain et pour les avoir largement conçues d'après nos expériences vécues, un très large assentiment auprès des enseignants.

De sorte que, oui, les idées et ambitions que nous portons pour l'Ecole et l'Université de demain ne peuvent qu'appeler une adhésion croissante : les enseignants le savent et l'assument de mieux en mieux, c'est le mouvement patriote, et lui seul, qui propose les bonnes solutions, à la fois de bon sens, réalistes et ambitieuses, pour sauver notre Ecole et notre Université du naufrage !

En remettant à la candidate derrière laquelle il s'est dès l'origine rangé ses « 100 propositions », lesquelles ont vocation à nourrir son Projet pour la France, le Collectif Racine a dès à présent atteint l'un de ses objectifs en vue de la Présidentielle de 2017. Il lui appartiendra désormais de poursuivre et d'amplifier son implantation locale et de susciter toujours davantage les échanges et le débat avec les usagers et acteurs du système scolaire et universitaire, de sorte à toujours plus largement convaincre.

C'est au quotidien que se livre le combat pour l'Ecole et l'Université françaises, et il se gagnera, c'est certain, avec Marine Le Pen !

Alain Avello
Président du Collectif Racine





Nos 100 pour l'Ecole



propositions et l'Université



100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain

PROPOSITION 1 : Abaisser l'âge de la scolarité obligatoire de 6 à 5 ans, pour mieux garantir la scolarisation de tous les enfants et leur égal accès aux apprentissages, tout en veillant à ce qu'un lien de confiance permanent et privilégié existe entre les enseignants et les parents, et simplifier la définition des domaines d'apprentissage de l'école maternelle (vie collective, règles de l'école, habitudes de travail, langage oral, motricité, pré-mathématiques, arts plastiques, rythmique, musique, etc.).

PROPOSITION 2 : Abolir à tous les niveaux la logique des « cycles » et des « compétences » qui conduit à revoir à la baisse les objectifs d'enseignement et à différer les apprentissages, pour lui substituer une définition de ces objectifs en termes de savoirs devant être acquis à la fin de chaque année scolaire.

PROPOSITION 3 : Proscrire les pseudo-enseignements ludiques qui, s'ils peuvent avoir quelque vertu éducative, n'en ont quasiment aucune en termes d'instruction, au profit de la transmission des savoirs fondamentaux, sur laquelle l'Ecole primaire doit être exclusivement centrée, les exercices d'entraînement pouvant toutefois inclure une part de jeu (utilisation de logiciels informatiques pour l'entraînement au calcul mental, par exemple).

PROPOSITION 4 : Faire de la méthode syllabique la seule méthode reconnue comme norme pour l'apprentissage de la lecture, tout en laissant une marge, au titre de la liberté pédagogique de l'enseignant, pour la mobilisation, mais uniquement en complément, de méthodes alternatives.

PROPOSITION 5 : Elever l'horaire dédié à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, et à la pratique des exercices d'entraînement à 60% du temps scolaire en CP (15 heures hebdomadaires) et à 50% en CE1 (12 heures hebdomadaires), puis 40 % en CM1 et CM2 (9 heures hebdomadaires), pour qu'aucun enfant n'entre au collège sans maîtriser la lecture et l'écriture.

PROPOSITION 6 : Repérer les déficiences dans l'acquisition des bases de la lecture de façon à y répondre par des mesures de soutien adaptées et permettre, lorsque cette remédiation s'avère insuffisante, le redoublement dès le CP, dans l'intérêt des enfants.

PROPOSITION 7 : Repérer les cas de précocité scolaire, source bien souvent d'un sentiment d'isolement, d'une perte de goût et de souffrance scolaires, pour leur proposer un accompagnement spécifique assuré, hors du temps de classe, par des enseignants volontaires et pouvant permettre, après évaluation concertée, le passage anticipé dans la classe supérieure.

PROPOSITION 8 : Valoriser dès le primaire les textes extraits des grandes œuvres littéraires, tout particulièrement celles appartenant au patrimoine culturel national, qu'on privilégiera par rapport à la « littérature pour la jeunesse ».

PROPOSITION 9 : Dispenser, à l'Ecole primaire, un enseignement des mathématiques, à partir des fondamentaux, c'est-à-dire de la compréhension et de la maîtrise des quatre opérations de base de l'arithmétique, en mettant en œuvre une pratique du calcul systématique.

PROPOSITION 10 : Instaurer, tout particulièrement à l'Ecole primaire, un enseignement chronologique de l'histoire, pour l'essentiel celle de la France, faisant toute sa place au roman national présenté sous forme de récits, lesquels forment la mémoire, forgent le sentiment d'une appartenance à la nation, et sont porteurs de valeurs propres à orienter la conduite.

PROPOSITION 11 : Abroger les dispositions de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République concernant le « temps d'activités périscolaires » (TAP), qui a introduit des inégalités relatives aux ressources des communes, entraîné un surcroît de fatigue pour les enfants et désorganisé le temps scolaire. ●●●

PROPOSITION 12 : Substituer aux « temps d'activités périscolaires » (TAP) des études surveillées, dont peuvent bénéficier les enfants sur décision des enseignants ou lorsque les parents en expriment la volonté. L'objet de ces études surveillées est de permettre d'accomplir les devoirs à faire à la maison, en bénéficiant de l'encadrement et de l'aide apportés par un adulte.

PROPOSITION 13 : Lancer une grande concertation nationale sur les rythmes scolaires dans l'objectif de trouver le meilleur aménagement possible eu égard aux rythmes biologiques des enfants selon leur âge, à l'optimisation des temps d'apprentissage, et aux contraintes extérieures (obligations professionnelles des parents, intérêts de l'industrie des vacances et du tourisme, etc.).

PROPOSITION 14 : Abroger l'ensemble des dispositions portant réforme du collège (loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République).

PROPOSITION 15 : Supprimer progressivement le « collège unique » pour parvenir au cours du quinquennat à un « collège de détermination » : 6e indifférenciée, mais suivie d'une année de 5e de prédétermination permettant aux élèves de s'orienter vers la voie professionnelle, notamment par l'entrée en apprentissage à 14 ans échus.

PROPOSITION 16 : Proposer, à partir de la 5e de prédétermination, une information détaillée et fournie sur les voies professionnelles porteuses en termes de débouchés réels en direction des collégiens susceptibles de s'orienter vers les filières d'apprentissage, en leur donnant la possibilité, hors du temps scolaire, d'accomplir des « pré-stages d'observation et de pratique ».

PROPOSITION 17 : Ouvrir la possibilité aux élèves s'étant orientés vers l'apprentissage à 14 ans échus de réintégrer l'enseignement général, en maintenant ces élèves, par un système d'alternance, pour partie de leur emploi du temps au collège où ils suivront parallèlement à leur formation professionnelle les enseignements les plus fondamentaux, jusqu'en fin de 3e, ce système d'alternance constituant le cas échéant une passerelle pour une réorientation conduisant notamment à la classe de 2nde.

PROPOSITION 18 : Encadrer strictement, en partenariat étroit avec les entreprises, les conditions d'apprentissage, en veillant à ce que celui-ci soit réellement formateur pour l'apprenti et que l'entreprise trouve pleinement intérêt, en retour de l'investissement qu'a requis sa formation, à l'embaucher une fois celle-ci achevée. Cet encadrement permettra le développement des filières d'apprentissages, participera à leur revalorisation, assurera le niveau de rémunération des nouveaux salariés, et permettra de répondre efficacement à l'offre d'emplois.

PROPOSITION 19 : Elever l'horaire de français à 6 heures hebdomadaires pour chacune des quatre années du collège, horaire incluant des cours effectifs de grammaire articulés à l'étude des grands textes littéraires français, pour que chaque élève soit pleinement capable de s'exprimer oralement comme par écrit, et s'approprie notre patrimoine culturel.

PROPOSITION 20 : Elever l'horaire de français en 2nde de 4 à 5 heures hebdomadaires, de sorte à donner toute sa place à l'étude d'œuvres littéraires, en articulant à cette étude un enseignement d'histoire de la littérature et la pratique systématique de la dissertation, spécificité française dont les vertus sont incontestables.

PROPOSITION 21 : Proposer dans tous les établissements, au titre de l'égalité des chances, une initiation au latin à tous les collégiens de 5e, articulée principalement à l'enseignement de la grammaire, et un enseignement obligatoire de latin pour les 4e et 3e se déterminant vers la poursuite d'études longues, à raison de 3 heures hebdomadaires.

PROPOSITION 22 : Attribuer, à chaque niveau du lycée, 3 heures hebdomadaires au latin et/ou au grec, en laissant la possibilité d'étudier simultanément le latin et le grec ; l'étude d'une des deux langues anciennes étant recommandée en 2nde, obligatoire en 1ère L et Terminale L, et optionnelle en 1ère et Terminale S ou ES. Cet enseignement dont les horaires et les programmes seront définis nationalement devra être centré sur l'étude de la langue, à laquelle sera articulée celle des textes et de la civilisation ; par ailleurs, la possibilité pour tous les élèves de suivre ces enseignements, quel que soit l'établissement, sera garantie.

PROPOSITION 23 : Supprimer les « enseignements » interdisciplinaires et modulaires (EPI, TPE, AP, etc.), pour libérer des heures afin de les reverser vers les enseignements fondamentaux ayant une claire délimitation disciplinaire, et de permettre la création de deux nouvelles disciplines : Civisme et Droit et Sciences informatiques.

PROPOSITION 24 : Revoir en profondeur les programmes des enseignements scientifiques, en réordonnant les contenus dans l'ordre chronologique des découvertes — il sera recommandé à l'enseignant d'aborder l'histoire des sciences —, ce qui fera gagner ces contenus en intelligibilité et permettra à l'élève de s'approprier une culture scientifique.

PROPOSITION 25 : Créer un véritable enseignement de l'informatique, intitulé « Sciences informatiques », matière à part entière enseignée par des professeurs formés à cette discipline (préconisation de l'Académie des sciences ●●●)



Alain Avello et Daniel Auguste, aux côtés de Marine Le Pen, présentaient leurs 100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain.

Première table ronde de la Convention présidentielle. L'occasion de présenter nos 100 propositions pour l'Ecole et l'Université.



en 2013), enseignement qui ne soit pas comme aujourd'hui un enseignement de spécialité de 2 heures en Terminale S, mais un enseignement obligatoire dispensé en 2nde de détermination, en 1èreS et Terminale S, et comme option dans les autres séries.

PROPOSITION 26 : Recruter et former, au cours du quinquennat, un nombre important de professeurs de Sciences Informatiques, en mettant en place des concours de recrutement spécifiques et des formations pour la reconversion vers les Sciences Informatique des enseignants volontaires. Recruter et former également un contingent complémentaire de professeurs de Sciences de l'Ingénieur.

PROPOSITION 27 : Refonder la série S qui a été progressivement dénaturée en la re-spécifiant — les élèves de séries S doivent être moins nombreux, mais plus spécifiquement scientifiques —, ce qui impliquera une revalorisation de la série qui sera rétablie dans sa fonction de « colonne vertébrale » de l'enseignement scientifique long, afin de répondre aux besoins en ingénieurs, techniciens, professions médicales, chercheurs et enseignants de haut niveau. Cette re-spécification supposera que la 2nde de détermination repère et encourage les vocations scientifiques qui doivent être ravivées.

PROPOSITION 28 : Supprimer le dispositif Enseignement langues et cultures d'origine (ELCO) qui va à l'encontre de la fonction assimilatrice de tous les enfants à la nation qu'il incombe à l'Ecole de remplir ; l'Education nationale ne doit plus faire appel à des enseignants étrangers chargés d'enseigner les « langues d'origine ».

PROPOSITION 29 : Refonder l'enseignement des langues vivantes sur la base de méthodes allant du simple au complexe, c'est-à-dire des bases grammaticales et lexicales de la langue étudiée, ce qui supposera que cet enseignement mobilise les connaissances acquises par les élèves en grammaire française, au cours du Primaire et du Secondaire, et s'appuie sur ces bases ; privilégier, en matière d'apprentissage du lexique, l'usage progressif et le réemploi selon les besoins apparaissant au fur et à mesure de la pratique.

PROPOSITION 30 : Organiser annuellement, et dans tous les établissements, des évaluations nationales en fin de CM2 et en fin de 3e, centrées sur l'acquisition des savoirs selon les objectifs du niveau.

PROPOSITION 31 : Maintenir le Baccalauréat à titre d'examen terminal, anonyme et national, en rompant avec la pratique du contrôle continu qui contrevient au principe d'égalité des élèves devant les enseignements dispensés et devant l'évaluation. Maintenir les trois séries de la filière générale (L, ES, S), en re-spécifiant chacune.

PROPOSITION 32 : Revoir, dans un souci d'égalité et de cohérence, le nombre et l'éventail d'options pouvant être présentées au Baccalauréat ; tout enseignement, fût-il optionnel, et a fortiori lorsqu'il fait l'objet d'une épreuve au Baccalauréat doit présenter un intérêt pour le plus grand nombre d'élèves, et non s'adresser restrictivement aux particularités de quelques uns.

PROPOSITION 33 : Relever progressivement, au cours du quinquennat, le niveau d'exigences du Baccalauréat, ce qui entraînera mécaniquement une baisse du taux de bacheliers, mais est absolument justifié par la nécessité de revaloriser un diplôme ayant largement perdu son sens.

PROPOSITION 34 : Instaurer provisoirement — dans l'attente que la réforme du Baccalauréat soit parvenue à sa pleine effectivité et que le diplôme ait été pleinement revalorisé —, un système bienveillant, car s'inscrivant dans le dispositif d'aide à l'orientation (indexation partielle au dispositif APB), de sélection sur dossier à l'entrée dans l'Enseignement supérieur, comme cela se pratique déjà à l'entrée en STS, IUT, CPGE et dans certaines universités.

PROPOSITION 35 : Abroger les dispositions de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (« loi Fioraso ») prévoyant la « spécialisation progressive » en Licence, ce qui, sous prétexte de permettre des réorientations, conduit à différer le moment de la véritable spécialisation des études, lors même que c'est la vocation des cursus universitaires. Instaurer au contraire une « spécialisation directe », tout en incitant les étudiants les plus performants à opter pour des bi-cursus.

PROPOSITION 36 : Laisser la possibilité aux universités de subordonner l'entrée en master à des critères objectifs, comme les capacités d'accueil et le dossier de l'étudiant. Tout étudiant titulaire d'une licence devra toutefois bénéficier d'au moins une proposition de master dans son établissement d'origine.

PROPOSITION 37 : Conditionner le maintien légal des étudiants étrangers sur le territoire national à des obligations de résultats incluant une marge de tolérance : obtention de la première année de licence en deux ans maximum, de la licence en cinq ans maximum, du master en trois ans maximum. L'accueil des étudiants étrangers doit être contrôlé afin d'éviter qu'il alimente l'immigration clandestine.

PROPOSITION 38 : Ramener la préparation du Baccalauréat professionnel à 4 ans : il est nécessaire d'élever le niveau de qualification des bacheliers professionnels dès la « formation initiale », le prétexte de la « formation tout au long de la vie », lorsqu'elle n'est pas précédée d'une formation initiale exigeante, produit de la sous-qualification, source de précarisation. ●●●

PROPOSITION 39 : Instituer et généraliser des Grandes Ecoles des métiers auxquelles prépareront des CPGE professionnelles dont certaines devront être ouvertes dans les établissements les plus prestigieux des centres villes : pour revaloriser la voie professionnelle, il importe qu'elle cesse d'être perçue comme une filière de relégation — en l'espèce la revalorisation symbolique est essentielle.

PROPOSITION 40 : Revaloriser la voie professionnelle en garantissant que toutes les formations proposées aient de réels débouchés : ces formations doivent être en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ; si le monde de l'Ecole n'est pas celui de l'entreprise, des partenariats doivent cependant être mis en place, afin de déterminer pragmatiquement les besoins et d'inciter au redéploiement de l'offre de formation.

PROPOSITION 41 : Favoriser, au cours de quinquennat, les rapprochements entre l'enseignement professionnel et l'enseignement technologique, y compris tertiaire, cela contribuera à la revalorisation de la voie professionnelle, et unifiera les efforts visant à proposer des formations en adéquation avec les besoins du marché du travail.

PROPOSITION 42 : Inscrire dans la loi le principe de la souveraineté du conseil de classe, lequel s'exercera pleinement pour le passage au niveau supérieur et la détermination de l'orientation ; le recours en appel demeurera toutefois possible, dans le but de porter à la connaissance du conseil de classe les éléments qui ne seraient pas en sa possession, la décision définitive n'en revenant pas moins au conseil de classe (ou conseil de classe restreint) statuant définitivement après réexamen du dossier.

PROPOSITION 43 : Instaurer le cours magistral à tous les niveaux, dans toutes les disciplines où cela est légitime (un cours de langue, par exemple devant inclure une large part d'interaction), car il représente la forme correspondant à l'autorité du maître fondée sur le savoir qu'il détient et qu'il a pour mission de transmettre.

PROPOSITION 44 : Maintenir ou rétablir à tous les niveaux la pratique de la notation chiffrée qui doit garder toute sa signification en tant que mesure des progrès accomplis et doit être soigneusement mise en perspective de sorte à ne pas être tant vécue comme une sanction que, rapportée au processus de formation, comme une incitation à fournir les efforts requis pour progresser.

PROPOSITION 45 : Généraliser les bourses sur critères sociaux et les bourses d'Etat au mérite, avec plafonnement en fonction des ressources de la famille : il est essentiel que l'Etat s'emploie, par un dispositif d'aides justes, performantes et adaptées, à permettre aux jeunes issus des milieux les plus défavorisés de poursuivre des études longues, en fonction de leurs capacités, de leurs goûts, de leur assiduité et de leurs résultats.

PROPOSITION 46 : Instituer à tous les niveaux de la scolarité (primaire et secondaire) un enseignement à part entière intitulé « Civisme et Droit », dispensé par des enseignants spécifiquement recrutés (création d'un CAPES de droit), et dont la finalité sera de permettre à tous les élèves d'accéder à une citoyenneté éclairée, responsable, libre, et de pleinement s'assimiler à la nation française.

PROPOSITION 47 : Supprimer au cours du quinquennat, lorsque l'enseignement « Civisme et Droit » aura été complètement mis en place en accédant à une pleine universalité — enseignement aussi bien dispensé en séries générales, technologiques que professionnelles —, l'enseignement de la philosophie en série technologique : en l'état actuel, cet enseignement n'est pas dispensé en séries professionnelles, et les élèves des séries technologiques n'en tirent bénéfice que très marginalement. Le nouvel enseignement « Civisme et Droit » se substituera à celui de la philosophie en terminales technologiques et sera, pour sa part, pleinement universel.

PROPOSITION 48 : Clarifier une fois pour toutes par voie réglementaire ce que doit être l'offre dans les cantines scolaires, dont la gestion reste des compétences des collectivités : le service public fondé sur les principes d'égalité et de neutralité n'a pas à prendre en considération les préférences alimentaires particulières ou les pratiques religieuses des élèves, de sorte qu'il ne lui appartient pas de proposer des plats ou menus de substitution. L'offre de restauration scolaire doit cependant veiller à éduquer aux pratiques alimentaires saines et équilibrées ; elle doit aussi veiller à augmenter la part des produits issus de l'agriculture locale, en favorisant ainsi les producteurs de proximité et en privilégiant, exigence écologique, les circuits-courts.

PROPOSITION 49 : Etendre, de la façon la plus résolue et claire, l'interdiction de porter des signes religieux à toute personne accompagnant les activités organisées par les établissements, même si elles se déroulent à l'extérieur de ces établissements.

PROPOSITION 50 : Limiter les sorties et voyages scolaires à ceux présentant un intérêt pédagogique avéré et les proscrire au niveau des classes d'examen (3e, Tale).

PROPOSITION 51 : Contrôler strictement les associations et particuliers se proposant d'intervenir devant les publics scolaires, en ne leur donnant accréditation que sur la base des critères de neutralité idéologique et d'intérêt pédagogique des interventions qu'ils proposent. ●●●



Deuxième table ronde dédiée à l'autorité, la sécurité et la laïcité lors de la Convention présidentielle du 22 septembre.



PROPOSITION 52 : Remplacer l'« Allocation de rentrée scolaire » (ARS) par un système de bons d'achats dont le montant sera proportionnel aux revenus des familles. Ces bons d'achats permettront l'achat de fournitures scolaires obligatoirement fabriquées en France, grâce à un contrat conclu entre l'Etat et les distributeurs.

PROPOSITION 53 : Instaurer le port d'un vêtement uniforme pour tous les élèves du primaire et, au moins, d'une partie de l'enseignement secondaire, jusqu'à un niveau d'étude qui sera déterminé à l'issue d'une concertation nationale, suite au lancement d'un appel national à projets visant à déterminer l'aspect et la forme de ce vêtement.

PROPOSITION 54 : Généraliser les internats, en liaison avec les collectivités territoriales, et uniformiser les tarifs de la pension et de la demi-pension ; c'est là une exigence d'égalité, notamment entre les élèves dont les familles habitent en zones rurales et les autres, et une condition de réussite pour beaucoup de jeunes dont le contexte familial ou l'environnement immédiat se révèlent peu propices à l'étude.

PROPOSITION 55 : Abandonner toute référence à une prétendue « communauté éducative » : l'Ecole est un service organique de la République au sein duquel des

fonctionnaires d'Etat remplissent une mission de service public à destination des enfants et des jeunes que la nation leur confie, lesquels sont à ce titre les véritables usagers de ce service public, à la différence des parents auxquels il ne saurait donc revenir d'exercer aucun pouvoir décisionnaire relativement aux orientations pédagogiques.

PROPOSITION 56 : Redéfinir les rôles et fonctions des syndicats enseignants en veillant à ce qu'ils jouent librement leur rôle consistant à défendre les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, mais ne prétendent pas, et en aucune façon, influencer sur les orientations et pratiques pédagogiques, ni soutenir des positionnements idéologiques : dans le service public d'éducation, le principe de neutralité doit être strictement observé.

PROPOSITION 57 : Redéfinir les rapports entre les parents d'élèves et l'Ecole : c'est à eux qu'il revient d'éduquer les enfants, l'Ecole ayant quant à elle pour mission de les instruire. Au titre de leur devoir d'éducation, les parents doivent responsabiliser leurs enfants, et lorsque le comportement de ceux-ci traduit un défaut d'éducation, ils peuvent en être tenus pour responsables (jusqu'à la suspension des allocations familiales en cas de manquement éducatif caractérisé).

PROPOSITION 58 : Restreindre la représentation des parents d'élèves, au sein des organes décisionnaires aussi bien que consultatifs de l'Education nationale : il n'appartient pas aux parents de se prononcer et encore moins de prétendre influencer sur les pratiques et méthodes pédagogiques, ni de soutenir, au titre du principe de neutralité, aucun positionnement idéologique ou point de vue partisan.

PROPOSITION 59 : Instaurer la « tolérance zéro » relativement aux incivilités scolaires en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévues : le conseil de discipline prononcera effectivement la sanction qu'il aura considérée comme la plus adaptée, et les autorités de l'établissement veilleront à ce qu'elle soit systématiquement exécutée ; il sera en outre procédé à la suspension de tout ou partie des allocations familiales, s'il est avéré que l'incivilité résulte d'un manquement grave de la famille dans sa mission d'éducation, ou s'il est manifeste qu'elle ne tire pas les conséquences de la gravité de l'acte.

PROPOSITION 60 : Inciter les collectivités territoriales à débloquer les budgets nécessaires à la sécurisation des établissements scolaires sensibles (portiques de sécurité, vidéo-protection, en particulier), pour que l'entrée des individus dans l'enceinte des établissements scolaires fasse l'objet d'un contrôle scrupuleux, et pour que, dans un souci de protection des élèves et des personnels, l'établissement puisse se prémunir contre toute menace se présentant alentours.

PROPOSITION 61 : Inciter les collectivités locales et territoriales, compétentes en matière de bâti et d'entretien des établissements scolaires, à favoriser à leurs abords et en leur sein l'accès et la mobilité des personnes handicapées.

PROPOSITION 62 : Prononcer des mesures d'éloignement à l'encontre des élèves perturbateurs ayant commis dans le cadre scolaire des actes graves : si le conseil de discipline d'un établissement prononce l'exclusion définitive d'un élève et s'il estime *a fortiori* que son environnement immédiat est source d'influence néfaste, une mesure d'éloignement sera prise à l'initiative du chef d'établissement et sous couvert des autorités rectorales, et entraînera l'admission dans un nouvel établissement proposant une place en internat et distant d'au moins 100 kilomètres de celui d'origine.

PROPOSITION 63 : Inscrire dans la loi l'obligation pour le conseil de discipline, lorsqu'il doit statuer sur des actes présentant un caractère pénalement condamnable, de transmettre systématiquement au procureur de la République, de sorte à ce que des poursuites pénales soient effectivement engagées. ●●●

PROPOSITION 64 : Faire évoluer le Conseil supérieur des programmes, devenant le Conseil national des programmes, et le Conseil supérieur de l'éducation en veillant à ce que chacun de leurs membres n'ait de positionnement que motivé par le seul souci de l'intérêt général, et qu'une part conséquente d'entre eux soit des praticiens instruits des réalités du terrain (réduction en proportion de celle des « experts » qui méconnaissent le plus souvent ces réalités).

PROPOSITION 65 : Mettre un terme aux rapprochements pédagogiques et administratifs entre les universités et les CPGE institués par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (« loi Fioraso ») ; les deux systèmes n'ayant ni les mêmes exigences, ni les mêmes finalités, ni les mêmes modes de fonctionnement, il est impératif de conserver leurs spécificités respectives, tout en maintenant le système d'équivalences.

PROPOSITION 66 : Faire des classes préparatoires, littéraires comme scientifiques, le vivier privilégié des futurs professeurs, que ceux-ci intègrent une ENS ou une ENR (Ecole Normale Régionale), nouvelle structure de formation, recentrée sur les compétences disciplinaires, qui remplacera les actuels ESPE, et qui sera accessible sur rang de classement aux concours aux élèves issus de CPGE, et sur concours aux étudiants des universités.

PROPOSITION 67 : Aligner le statut des élèves des ENR sur ceux des ENS, avec droit à rémunération et, en contrepartie, obligation décennale de servir l'Etat.

PROPOSITION 68 : Supprimer les ESPE et les remplacer par les « Ecoles Normales Régionales » qui délivreront une formation d'excellence centrée sur l'apprentissage disciplinaire, proscrivant les prétendues « sciences de l'éducation », et n'occuperont, après obtention du concours du capes ou de l'agrégation, que la moitié du temps de service des enseignants stagiaires, l'autre moitié étant effectuée « en situation », le néo-enseignant bénéficiant constamment, dans ce cadre, des conseils d'un enseignant-tuteur.

PROPOSITION 69 : Supprimer les épreuves de mise en situation pédagogique, à la fois artificielles et idéologiques, des concours de recrutement, en recentrant l'ensemble des épreuves des concours sur les exigences et la maîtrise des savoirs disciplinaires.

PROPOSITION 70 : Revaloriser les carrières des enseignants par augmentation sensible du point d'indice dès le début de carrière — incitation à embrasser la profession —, et sans diversification des missions ; les augmentations de salaire doivent au moins hisser les enseignants français au niveau de la moyenne européenne.

PROPOSITION 71 : Procéder à une gestion plus performante des personnels en les redéployant de sorte à réduire la masse d'heures de cours non-faites : chaque enseignant doit enseigner, y compris ceux chargés de leur formation, lesquels ne sauraient perdre contact avec les élèves réels et les réalités du terrain.

PROPOSITION 72 : Redéfinir le mouvement d'affectation des personnels enseignants afin que ceux qui débutent ne soient plus systématiquement affectés dans les établissements les plus difficiles : la part des débutants dans ces établissements doit être réduite par la création d'un contingent d'enseignants aguerris qui, sur la base du volontariat, choisiront d'assumer pour une durée déterminée ces missions, lesquelles donneront droit à une prime spécifique à portée incitative.

PROPOSITION 73 : Refonder totalement la politique d'« éducation prioritaire » qui n'a été jusqu'à présent qu'une longue suite d'échecs. Outre l'affectation prioritaire d'enseignants faisant le choix d'enseigner dans ces établissements difficiles, où le taux d'échec scolaire est massif, il est impératif en ZEP/REP d'abaisser dérogatoirement les seuils d'élèves par classes, de mettre l'accent sur la socialisation par l'apprentissage des règles de vie en commun, d'instiller le sens du travail et de l'effort par une discipline juste, mais intransigeante, et de mettre en place un système performant de remédiations visant à permettre à tous les élèves d'acquérir les fondamentaux, au premier rang desquels la maîtrise de la langue française.

PROPOSITION 74 : Redéfinir les statuts et obligations de service des enseignants du secondaire en termes d'*optima* horaires d'enseignement dans la discipline de recrutement, la bivalence ne pouvant entrer dans les obligations de service que dans la mesure où elle découle de la nature du concours de recrutement (histoire et géographie, économie et droit, etc.).

PROPOSITION 75 : Anticiper les besoins en enseignants remplaçants afin d'affecter, autant qu'il est possible, à ces missions des professeurs titulaires volontaires constituant, après validation des critères, une réserve gérée par les Inspections académiques.

PROPOSITION 76 : Réduire au cours du quinquennat la part des professeurs agrégés enseignant en collège, en les redéployant vers les lycées, les universités (statut de PRAG), et les CPGE, sous condition de validation par l'Inspection générale de la discipline. ●●●



Quatrième table ronde : valoriser le talent et le mérite pour favoriser l'insertion.

PROPOSITION 77 : Créer un statut propre aux professeurs de CPGE, définissant des obligations de service et une grille de rémunération spécifiques (distinctes de celles des agrégés du secondaire).

PROPOSITION 78 : Préserver les spécificités des établissements privés sous contrat, telles que définies par la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés (« loi Debré »). Les établissements privés sous contrat restent assujettis, en termes de programmes et de définition des pratiques pédagogiques, aux mêmes orientations nationales que les établissements publics.

PROPOSITION 79 : Soumettre les établissements privés hors contrat à des inspections régulières visant à éviter toute dérive sectaire et à vérifier la conformité des enseignements et des pratiques avec les principes de la République.

PROPOSITION 80 : Créer un statut commun aux établissements primaires et secondaires, celui d' « EPE » pour « Etablissement Public d'Enseignement », remplaçant pour les établissements secondaires l'actuel statut d'EPL ; ce statut commun unifiera et simplifiera les règles d'administration de l'ensemble des établissements, en en refondant le fonctionnement sur les principes du service public.

PROPOSITION 81 : Accorder aux écoles primaires atteignant le seuil de 10 classes (ou aux regroupements d'écoles primaires qui, ensemble, atteignent ou dépassent ce seuil) la personnalité morale et l'autonomie administrative et financière découlant de leur institution en tant qu'EPE.

PROPOSITION 82 : Doter le directeur d'école du statut juridique de chef d'établissement, au titre duquel il préside le conseil d'administration et les instances de l'établissement.

PROPOSITION 83 : Donner au directeur d'école la pleine responsabilité de conduire la politique pédagogique et éducative de l'établissement, en concertation avec les parents d'élèves notamment, pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage. Le directeur d'école travaillera aussi avec les représentants des collectivités territoriales et veillera au développement de partenariats avec le monde économique, social et culturel.

PROPOSITION 84 : Instituer le directeur d'école en tant que représentant de l'État, ce qui le rend porteur de finalités et objectifs définis par le ministère de l'Éducation nationale, le conduit à inscrire son action dans les limites définies par les textes législatifs et réglementaires, et le rend garant de la sécurité des personnes et des biens.

PROPOSITION 85 : Donner au directeur d'école la responsabilité de piloter le projet d'établissement. Dans chaque établissement, ce projet définit sous forme d'objectifs et de programmes d'actions, les modalités particulières de mise en œuvre des programmes nationaux, des orientations nationales et académiques, et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent.

PROPOSITION 86 : Revaloriser la fonction de directeur d'école, lequel recevra une formation initiale et continue adaptée à ses nouvelles missions, sera détaché dans le corps des personnels de direction et bénéficiera d'une revalorisation salariale, indiciaire et indemnitaire. Elargir le système de décharges d'enseignement qui lui sont octroyées à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires (selon les quotités suivantes : 1 à 3 classes – ¼, 4 à 6 classes – ½, 7 à 9 classes – ¾, 10 classes et plus : décharge totale d'enseignement), et lui adjoindre un secrétariat administratif pérenne et de qualité, en proposant notamment aux agents recrutés sur la base d'un contrat unique d'insertion de devenir agents contractuels au terme de leur contrat.

PROPOSITION 87 : Remplacer le « contrat d'objectifs » par une « charte impérative » édictée par les autorités académiques, et tendant à fixer pour chaque établissement des moyens égaux en lien avec leur situation particulière et ayant pour seul but l'apprentissage des savoirs par chacun.

PROPOSITION 88 : Mettre fin aux « expérimentations » initiées localement par les établissements et rompant le principe d'égalité. Encadrer les initiatives locales qui portent atteinte aux programmes nationaux, de façon à recentrer les élèves sur l'objectif essentiel qu'est l'acquisition des savoirs.

PROPOSITION 89 : Supprimer le « conseil pédagogique » qui donne latitude aux établissements de déroger à la marge à l'organisation nationale des enseignements : l'ensemble des contenus enseignés et des horaires alloués à chaque discipline doivent être définis par des programmes nationaux, première condition de l'égalité des élèves devant les enseignements dispensés.

PROPOSITION 90 : Supprimer la « commission éducative », faisant double emploi avec le conseil de discipline, et attribuer ses fonctions à celui-ci, de sorte à soustraire la prise de décision à l'influence des associations de parents qui ne sauraient avoir d'autre droit que celui d'être informées des décisions prises.

PROPOSITION 91 : Transférer les compétences de recrutement du chef d'établissement vers le recteur d'Académie après consultation d'un jury de chefs d'établissements qui devra être constitué à cette fin.

PROPOSITION 92 : Rendre impératif pour un fonctionnaire travaillant au sein d'un établissement de défendre devant un usager ou un tiers son subordonné hiérarchique, sauf dans les cas les plus graves, où la responsabilité civile ou pénale de l'agent est engagée ; les personnels doivent dans tous les autres cas bénéficier du soutien systématique de leur hiérarchie.

PROPOSITION 93 : Mettre fin aux « rendez-vous de carrière » et revenir au principe de l'inspection, plus en adéquation avec les fondements du service public, qui doit devenir plus régulière, doit être de droit lorsque l'enseignant la demande, et doit davantage peser sur le déroulement de la carrière. ●●●

PROPOSITION 94 : Accroître l'incidence de la notation pédagogique décidée par l'inspection sur la progression de la carrière, en réduisant les effets de la péréquation, en individualisant davantage la notation, en maintenant trois rythmes d'avancement (« grand choix », « choix », « ancienneté »), et en donnant à l'inspection le pouvoir de contraindre à formation complémentaire.

PROPOSITION 95 : Faire appel, pour l'élaboration des programmes scolaires, dans le cadre du Conseil supérieur des programmes, rebaptisé « Conseil national des programmes » (CNP), à un collège d'enseignants issus de chaque académie, en lieu et place des prétendus « experts » choisis par le ministère.

PROPOSITION 96 : Démocratiser l'élection des présidents d'université, en les faisant élire conjointement par le Conseil d'administration et le Conseil académique de chaque université, au lieu du seul Conseil d'administration actuellement.

PROPOSITION 97 : Abroger l'article 18 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (« LRU »), et restituer à l'Etat la gestion de la masse salariale des fonctionnaires d'Etat affectés dans les universités.

PROPOSITION 98 : Procéder à des associations d'universités de taille plus raisonnable que celle existant, afin de susciter davantage l'adhésion des personnels concernés et de permettre un développement plus harmonieux du service public de l'Enseignement supérieur. Le regroupement des universités en Communautés d'universités et d'établissements (COMUE), répondant principalement au souci de mieux satisfaire aux critères discutables du classement de Shanghai, a engendré des mastodontes qui posent des problèmes de représentation démocratique, et dont l'efficacité est discutable.

PROPOSITION 99 : Supprimer les schémas régionaux de l'Enseignement supérieur, créés par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (« loi Fioraso ») : l'Enseignement supérieur est un service public national dont la responsabilité relève exclusivement de l'Etat.

PROPOSITION 100 : Etendre la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics à l'Université : la laïcité doit être strictement observée dans l'ensemble de l'espace public, particulièrement dans les établissements d'enseignement supérieur ●

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - 23 AVRIL ET 7 MAI 2017

Convention Education

De 15h à 18h, au Forum de Grenelle – 5 rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris

- 15h - Discours de Florian Philippot
- 15h05 - Propos introductif d'Alain Avello
- 15h10 - Propos introductif de Daniel Auguste
- 15h15 - Tables rondes (environ 25-30 minutes chacune)

Mettre le savoir au centre du système, pour garantir l'égalité des chances

Thomas Laval, Manon Bouquin, Valérie Laupies, Pierre Miscevic

Rétablir l'autorité, la sécurité, la laïcité, pour une sérénité retrouvée

Guillaume Laroze, Aymeric Durox, Joha Gonzalez, Marie-Amélie Dutheil de la Rochère

Mieux organiser, mieux administrer

Gilles Lebreton, Julien Langard, Daniel Philippot, Arnaud de Rigné

Valoriser le talent et le mérite pour une meilleure insertion

Marc Chapuis, Bernard Imianitoff, Mikael Sala, Mathieu Latrille de Lorencez

- 17h15 - Conclusion d'Alain Avello et remise à Marine Le Pen du document avec les 100 propositions du Collectif Racine
- 17h20 - Discours de clôture de Marine Le Pen

Programme de la Convention présidentielle sur l'Education, qui a permis de détailler les propositions pour l'Ecole et l'Université de demain présentées par les collectifs Racine et Marianne.



Actes de la Convent

CONVENTIONS PRÉSIDENTIELLES MARINE2017

Jeudi 22 septembre à 15h
Forum de grenelle

5 rue de la Croix Nivert 75015 Paris

**REDRESSER L'ÉCOLE
ET L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

AVEC LA COLLABORATION DE



ÉVÈNEMENT OUVERT AU PUBLIC

ion présidentielle



Discours de Florian Philippot

Chère Marine, chers membres des collectifs, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, afin de laisser la parole à Alain Avello et Daniel Auguste, présidents des Collectifs Racine et Marianne, qui précéderont les 4 tables rondes destinées à présenter une partie des réflexions et des travaux des Collectifs.

Cette première convention thématique est donc consacrée à l'Ecole et l'Enseignement supérieur, sujet essentiel s'il en est. Et comment en cette période de rentrée ne pas commencer par l'Ecole, fondement de la connaissance, de l'épanouissement, du progrès collectif et individuel, de l'apprentissage du mérite et de l'effort dans toutes les nations du monde !

Comment ne pas commencer par l'Ecole quand on sait à quel point l'avenir d'une nation dépend très largement du niveau de son Ecole quand on sait à quel point, malheureusement, l'Ecole a été détruite par des dizaines d'années de réformes dénuées du plus élémentaire bon sens. Le dernier ministère, celui de Madame Najat Vallaud-Belkacem, ne fait pas exception, ayant lui aussi apporté sa petite pierre à l'édifice de destruction de l'Ecole française.

Après l'intervention de Jean-Paul Brighelli à Frejus, cette convention sur l'Ecole et l'Enseignement supérieur sera l'un des jalons dans la mise en place du projet présidentiel de Marine Le Pen. Un projet, présenté dans quelques mois, qui visera en particulier à redresser l'Ecole, et par là même à redonner une perspective d'avenir à des millions de jeunes Français.

Après des années de structuration et de travaux, les Collectifs Racine et Marianne, qui intéressent respectivement les enseignants et les étudiants, remettront à Marine Le Pen leurs 100 propositions pour l'Ecole de la République. Une partie sera détaillée à l'occasion des tables rondes qui vont suivre. Je remercie bien sûr l'ensemble des membres des collectifs pour ce travail considérable, qui

Oui, ici, on est au travail, dans le seul intérêt de la France, et non à se déchirer sur des pures questions d'égos et d'ambitions personnelles. Ici, la seule primaire dont on vous parlera, c'est l'école primaire, parce qu'il n'y a qu'elle qui nous intéresse !

Ces propositions ne sont qu'un retour de terrain, et éclairent la façon dont Marine Le Pen souhaite bâtir son projet pour la France : à partir des bonnes idées venues de la base, sans parti-pris ni dogmatisme. En effet, les hommes et les femmes qui vont s'exprimer cet après-midi sont toutes et tous des praticiens des sujets dont ils parlent, enseignants à tous niveaux, directeurs d'école, étudiants ou étudiants récents.

C'est bien « au nom du peuple » que la candidate des patriotes souhaite porter une parole pour la France, et c'est donc du peuple que les bonnes idées et les meilleures inspirations doivent venir. Un projet pour l'Ecole ne se décrète pas, hors sol, à partir de la dernière lubie du moment d'un soi-disant « spécialiste des sciences de l'Education » qui n'a jamais mis les pieds dans une salle de classe depuis 25 ans ! La gauche et la droite ont fait cela depuis des années, et nous ont conduits dans le mur. Les gouvernements passés sont remplis de ces lubies, en ont rempli l'Ecole, pour le pire.

Non, un projet pour l'Ecole nécessite d'écouter celles et ceux qui passent des heures chaque jour devant une salle de classe, celles et ceux qui fréquentent l'Université française, celles et ceux qui sont parents d'élèves et qui voient les dysfonctionnements de l'Ecole.

Un projet pour l'Ecole ne se fait pas sans convictions, et vous savez comme celles de Marine Le Pen sont solides, et il ne se fait pas non plus sans la richesse d'idées et la diversité de parcours de celles et ceux qui vivent l'Ecole au quotidien. C'est dans cet esprit là que les collectifs avancent, aux côtés et en coopération avec les groupes de travail du Front National qui chaque jour contribuent eux-aussi à faire avancer nos idées.

Bonne convention ! ●

Propos introductif d'Alain Avello



Chère Présidente, chère Marine, chers amis, Mesdames, Messieurs,

Ce jour, incontestablement, marque pour l'organisation que je préside, le Collectif Racine des enseignants patriotes, un aboutissement !

C'est l'aboutissement de près de trois ans de travail collectif : trois ans durant lesquels a été mené un travail de fond, à la fois patient et exhaustif, qui a recensé l'ensemble des dysfonctionnements minant notre système scolaire et universitaire ; trois ans durant lesquels nous avons aussi, aussi et surtout, élaboré les voies de son redressement, des voies à la fois réalistes et ambitieuses, que le bon sens commande de suivre, pour autant qu'il s'accompagne de volonté politique.

Marine Le Pen, qui est l'incarnation même de cette volonté a placé dans les collectifs du Rassemblement Bleu Marine de réelles attentes ; elle a ainsi fait le pari de l'intelligence collective de ceux qui, au quotidien, sont aux prises avec les réalités du terrain.

Et elle a plus généralement voulu s'adresser à l'intelligence des Français, en rythmant notamment cette période de la précampagne par ces Conventions présidentielles que nous inaugurons aujourd'hui, et qui entendent faire toute leur place à la réflexion et aux idées, et contribuer par là à élever le débat ! Quel meilleur indice d'ambition démocratique, meilleure preuve de cette volonté de gouverner vraiment « au nom du peuple » !... quand les autres, nos adversaires, eux se perdent et s'abaissent en luttes intestines à seule fin de savoir à qui reviendra la place...

C'est donc le jour où, conscients de la mission historique qui nous échoit, nous aurons l'honneur, teinté, ne le cachons pas, de plaisir et de fierté, de remettre à notre présidente, à notre candidate, à la future présidente de la République française le fruit de nos travaux : ces « 100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain », qui pourront inspirer, selon ce qu'elle décidera, son projet pour la France, pour l'avenir de son Ecole et de son Université.

L'événement d'aujourd'hui, co-organisé avec les étudiants du Collectif Marianne, eux aussi porteurs de propositions avisées et ambitieuses comportera quatre tables rondes successives, abordant les quatre thématiques, qui sont autant de piliers pour le grand plan de redressement dont l'Ecole et l'Université françaises ont tant besoin.

Les intervenants qui vont se succéder, enseignants ou étudiants pour la plupart, développeront d'abord l'impératif de placer le savoir au centre, à commencer par

les savoirs fondamentaux, car les enfants issus des milieux les moins favorisés, ceux qui ont donc tout à attendre de l'Ecole, n'ont nul besoin d'un vernis interdisciplinaire ou d'activités ludiques, mais de cadres qui permettent aux enseignements d'être centrés sur ces fondamentaux. C'est donc là une condition absolue d'égalité des chances !

Sera ensuite abordée la question de la sérénité scolaire, sans laquelle l'étude n'est pas même possible, et se trouvent là encore lésés ceux des enfants et des jeunes qui ont pourtant le plus grand besoin d'apprendre. Cette sérénité exige que la fonction enseignante soit revalorisée, car l'autorité des maîtres fondée sur leurs compétences disciplinaires et pédagogiques doit être pleinement reconnue, que, dans l'enceinte et aux abords des établissements, la sécurité des élèves et des personnels soit absolument garantie, qu'enfin la neutralité et la laïcité prévalent sans restriction, le port d'un vêtement uniforme en faveur duquel nous nous prononçons y contribuera, comme la création d'un nouvel enseignement visant à pleinement assimiler chaque enfant, chaque jeune à la nation.

Une troisième table ronde traitera des questions d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Moyen des mesures d'urgence comme, plus globalement, de la réforme, l'administration devra être partiellement et, parfois, provisoirement recentralisée, tout en donnant des marges d'autonomie nécessaires, là où cela s'impose comme pour l'Ecole primaire, et en respectant les spécificités, celles du privé en particulier.

Enfin, la quatrième table ronde interrogera les conditions à réunir pour que le système scolaire et universitaire n'opère de sélection, et cela est nécessaire, qui ne soit fondée sur la reconnaissance des talents et du mérite, en préparant ainsi l'insertion la plus juste dans la vie active, et cela passe d'abord par la fin du « collège unique » qui devra être remplacé par un « collège de détermination » : il permettra notamment à ceux qui peuvent s'y réaliser d'opter pour l'apprentissage dès l'âge de 14 ans échus, tout en maintenant une alternance avec le collège et ménagera, donc, un système de passerelle.

Ces propositions, et bien d'autres encore, seront portées par les intervenants successifs, développées et détaillées au cours des quatre tables rondes qui suivront, mais je cède pour l'heure la parole à Daniel Auguste, président du Collectif Marianne, co-organisateur de la présente Convention que je vous demande d'applaudir. •

Placer le **savoir** au centre, pour garantir **l'égalité des chances**



Table ronde N°1

par **Valérie Laupies**
Vice-présidente du Collectif Racine
Professeure et directrice d'école
Conseillère régionale PACA

*« Le nombre d'heures consacrées aux **connaissances fondamentales** à l'école primaire sera augmenté afin que **l'assimilation** soit sûre et définitive avant le passage dans le secondaire. »*

A quoi servirait-il d'aller à l'école si ce n'est pour apprendre ? Si ce n'est pour acquérir un savoir, année de classe après année de classe ? Pourtant même cette finalité de l'école a été dévoyée au point où élèves, parents d'élèves et professeurs, ne comprennent plus vraiment le sens de l'enseignement.

C'est pourquoi nous affirmons comme principe fondamental que le savoir doit être placé au centre de l'école, c'est-à-dire la transmission des connaissances par le professeur. Ainsi tout enfant, de n'importe quel milieu social ou de n'importe quelle origine qu'il soit pourra véritablement être élevé, au sens de « tiré vers le haut ». Ce principe mettra définitivement un coup d'arrêt à l'égalisation par le bas qui s'opère depuis des décennies.

Le nombre d'heures consacrées aux connaissances fondamentales à l'école primaire, c'est-à-dire la maîtrise de la langue française ainsi que l'arithmétique, sera augmenté afin que l'assimilation soit sûre et définitive avant le passage dans le secondaire. Dans toutes les disciplines, l'enseignement doit se faire du simple vers le complexe. L'histoire et la géographie de la France feront partie de l'instruction de base avant l'entrée en 6^{ème}.

Les programmes seront présentés sous forme d'une liste claire et concise de connaissances à acquérir pour chaque année de classe et non sous forme de compétences par cycle, comme c'est le cas aujourd'hui. Les parents et les élèves, les enseignants eux-mêmes comprendront ainsi aisément les exigences de l'école tout au long du parcours scolaire.

L'enseignement à l'école primaire se fera selon des méthodes qui ont fait leurs preuves. Je pense notamment à la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture (le B.A. BA). Il est important aussi que la mémoire soit entraînée dès le plus jeune âge en réhabilitant le « par cœur ». On ne peut en effet avoir des connaissances solides en mathématiques sans avoir appris les tables par exemple.

Le contrôle des connaissances devra être régulier. Nous inscrirons dans nos principes que la notation est nécessaire à une bonne évaluation objective et respectueuse de l'élève. Elle est de surcroît accessible aux parents qui peuvent ainsi accompagner leurs enfants. Elle est source d'une saine émulation, valorise le travail et l'effort. Le redoublement sera préconisé si l'élève n'a pas acquis la majorité des connaissances exigées pour son niveau de classe. Il demeurera à la marge puisqu'une école qui instruit avec des horaires conséquents des enseignements fondamentaux réduit de fait l'échec scolaire.

Quant au secondaire, nous supprimerons progressivement le « collège unique » pour parvenir au cours du quinquennat à un « collège de détermination » : 6e indifférenciée, mais suivie d'une année de 5e de prédétermination permettant aux élèves de s'orienter vers la voie professionnelle, notamment par l'entrée en apprentissage à 14 ans échus.

Vivement 2017 ! ●

« Les classes préparatoires au coeur d'une Ecole de l'élite républicaine »



Table ronde
N°1

par **Pierre Miscevic**

Professeur de chaire supérieure (Khâgne)
Agrégé de Lettres classiques

Les classes préparatoires n'ont attendu ni le discours égalitariste de la gauche, ni celui d'une droite en panne d'idées, toutes deux en rupture avec la tradition républicaine, pour être « socialement ouvertes ». La vérité est que ces classes constituent aujourd'hui l'un des derniers rouages encore performants, sinon le dernier, d'un système par ailleurs en ruines : celui de l'Ecole de la République, ouverte à tous, ascenseur social dont le moteur était la transmission du savoir et la visée de l'excellence pour tous. Les classes préparatoires sont en effet ouvertes à tous les lycéens détenteurs du bac : le seul passeport, pour y entrer, est un excellent livret scolaire, et non un compte en banque parental bien garni, contrairement à tant de Grandes écoles françaises ou étrangères. Nous devons non seulement protéger et renforcer ce système mais le mettre au coeur de la Nouvelle École Républicaine comme un modèle : si tous les lycéens des filières générales ne sont pas destinés à passer par lui, du moins doit-il, pour l'exigence qu'il représente, constituer un idéal pour les classes du second degré, et un idéal accessible à tous les jeunes gens, quelle que soit leur origine sociale. Pour cela, il faut non seulement faire un travail d'information dans l'ensemble des établissements du territoire national, mais surtout faire en sorte que dans ces établissements on travaille, on puisse travailler, de manière telle que les élèves donnent le meilleur d'eux-mêmes et que les meilleurs parviennent, qu'ils soient au lycée Henri IV, au lycée d'Aubervilliers ou au lycée de la moindre petite ville de France, au niveau requis pour l'entrée en classe préparatoire. Il s'agit là d'une tout autre approche que celle qu'ont durant ces dernières années adoptée les démagogues divers : non pas imposer aux classes préparatoires, comme condition de leur survie, des quotas arbitraires en pratiquant une *discrimination positive*, aussi inacceptable que toute autre forme de discrimination, mais travailler *en amont* afin que les jeunes gens issus de familles socialement et culturellement défavorisées puissent comme les autres, et grâce à leurs seuls résultats, dans n'importe quel établissement, prétendre accéder à ce foyer de l'excellence : il faudra donc placer le savoir, le savoir disciplinaire dispensé par un professeur compétent et respecté pour sa compétence, au coeur de l'enseignement secondaire. C'est en cela que les classes préparatoires pourront jouer le rôle de modèle et d'*aimant*.

Ce rôle est d'une importance particulière dans le cas des classes préparatoires littéraires, actuellement dernier foyer des Humanités classiques, et pour cette raison visées par ceux-là mêmes qui tout en ne cessant de parler de l'Humanisme s'emploient à détruire les disciplines qui fondent précisément cette notion. C'est sur le modèle de ces classes qu'on devra recomposer une filière L d'excellence, où figurera l'obligation d'une langue ancienne au moins. Le latin et/ou le grec, si malmenés depuis plusieurs décennies et actuellement plus encore, obligatoire/s en hypokhâgne, constitueront alors — en tant que langues d'abord et non comme « langues et cultures » noyées dans un magma interdisciplinaire — l'un des piliers d'une nouvelle Ecole du savoir, non pour une élite sociale, mais pour tous.

Notre proposition :

Les classes préparatoires pourront constituer une voie privilégiée pour la formation des futurs professeurs, le vivier des enseignants appelés à reconstruire l'Ecole du savoir et de l'excellence républicaine. Le concours donnant accès aux Écoles normales supérieures trouvera un nouveau débouché dans les **Écoles normales régionales**, où cette formation se poursuivra sur trois ans, durant lesquels les étudiants-professeurs seront rémunérés. Les meilleurs candidats entreront aux Ecoles de la rue d'Ulm et de Lyon (le nombre de postes sera augmenté), qui devront retrouver (la première surtout) leur vocation originelle — former les meilleurs professeurs et chercheurs. Les candidats plus modestes et néanmoins d'un excellent niveau, s'ils se destinent au professorat, pourront grâce à leurs bons résultats au concours intégrer les Ecoles Normales Régionales, implantées sur tout le territoire, qui dispenseront en priorité, sous la direction de professeurs de haut niveau et parallèlement au cursus universitaire, un savoir **disciplinaire et non pédagogue**. Cet enseignement sera complété, après obtention du capes ou de l'agrégation, par des stages, sous la direction de professeurs tuteurs. Les ENR seront par ailleurs accessibles sur concours spécifique à des candidats n'ayant pas passé les concours des ENS.

En amont comme en aval, les classes préparatoires peuvent donc, pour l'enseignement général, se trouver au centre d'un système où les notions de Savoir et d'Égalité seront réunies. Vision élitiste ? Oui, s'il s'agit d'un élitisme républicain, où chaque jeune citoyen, d'où qu'il vienne, trouve sa juste place selon ses talents et ses mérites, grâce à une École qui tout au long de son cursus lui aura apporté ce que la naissance lui aura refusé : le savoir et la culture. C'est ce patrimoine-là que l'École doit offrir à ceux qui n'en ont pas. ●

Rétablir l'autorité, la sécurité, la laïcité, pour une sérénité retrouvée



Table ronde N°2

par **Aymeric Durox**

Professeur d'Histoire-géographie

Secrétaire départemental de Seine-et-Marne et coordonnateur IDF

*« Tordons le coup à cette **idée reçue** qui voudrait que le souhait d'instaurer le port d'un **vêtement uniforme** reflète une conception passéiste, dépassée voire réactionnaire de l'école. »*

Mon propos portera sur le port d'un vêtement uniforme que nous souhaitons de longue date instaurer au sein de l'école de la République, souhait dont je vais brièvement vous exposer les motifs, qui recourent parfaitement, vous allez le constater, les trois thèmes de notre table ronde.

Mais tout d'abord, tordons le coup à cette idée reçue qui voudrait que le souhait d'instaurer le port d'un vêtement uniforme reflète une conception passéiste, dépassée voire réactionnaire de l'école.

En effet, rappelons que notre pays n'a jamais connu l'uniforme imposé à l'école. Lorsqu'il y avait vêtement commun il s'agissait en réalité du port d'une blouse obligatoire, et ce jusque dans les années 1960.

Par ailleurs, cette idée d'une tenue uniforme n'est pas incongrue dans la France de 2016. Elle est notamment la norme dans les 6 lycées de la défense, autrefois appelés lycées militaires, et qui symbolisent on ne peut plus les valeurs de notre République. Ouverts aux enfants de fonctionnaires, militaires compris bien sûr mais pas que, aux pupilles de la nation et aux élèves boursiers, ces établissements du mérite s'ancrent encore aujourd'hui dans un idéal et des pratiques trop souvent mis en difficultés au sein de l'école publique. L'ancien élève du lycée militaire de Saint-Cyr que je suis sais toutes les vertus du port d'une tenue uniforme dans un tel établissement accueillant des élèves venant de tous les horizons.

Mais cette idée d'un vêtement uniforme est aussi une réalité tangible dans la France de 2016, en dehors de la métropole, dans nos chers départements et territoires d'outre-mer, que nous n'oublions pas. En effet, aux Antilles et en Guyane, la tenue uniforme est largement majoritaire dans les écoles primaires et collèges et rencontre par ailleurs un succès grandissant. Elle est également aussi présente en Polynésie française et sera généralisée dans les provinces sud de la Nouvelle-Calédonie à la rentrée 2017, rentrée qui décidément promet d'être patriote.

Ainsi, si nos compatriotes d'outre-mer ont jugé que le port d'une tenue uniforme était une bonne idée, pourquoi ne pourrions-nous pas en juger autant pour la métropole ?

Vous l'avez compris, loin d'être un concept dépassé, le vêtement uniforme à l'école est en réalité une idée concrète, d'actualité, finalement d'une grande modernité, et qui présente bien des avantages.

Pour rétablir la laïcité, tout d'abord, l'utilité d'une tenue uniforme paraît évidente. Depuis l'affaire du voile à Creil en 1989, l'école de la République fait face à des revendications religieuses et communautaristes de plus en plus fortes et insistantes, surtout ces dernières années. Le port d'une tenue uniforme empêchera ainsi toute manifestation de signes religieux ostentatoires ou toute volonté d'en afficher, mais permettra également de faire cesser cette course aux marques coûteuses, génératrices de tensions et d'inégalités sociales. Ainsi, la tenue uniforme redonnera son vrai sens au si beau concept de l'égalité, égalité de fait au sein de l'école de la République, où les élèves ne seront plus distingués par les vêtements qu'ils portent, mais par leur mérite. Cette tenue uniforme favorisera également un sentiment d'appartenance dépassant les particularismes hérités de chacun, et renverra une image positive et valorisante notamment aux enfants des quartiers populaires, permettant ainsi leur émancipation et leur élévation au sein de la République. ●●●

Mais le port d'une tenue uniforme c'est aussi le moyen de rétablir la sécurité à l'école.

Il permet concrètement de repérer plus facilement les intrusions d'individus extérieurs à l'établissement et réduit fortement les risques de vols et de rackets entre élèves, au sein de l'école et en dehors.

Il protège en outre les jeunes filles soumises de plus en plus précocement aux affres de l'hypersexualisation.

Il instaure en définitive une sorte de rupture symbolique avec l'environnement parfois violent de l'école, contribuant à sanctuariser cette-dernière et favorisant de fait sa première mission, la transmission des savoirs. L'uniforme est une frontière dont l'objectif est tout autant de protéger le citoyen en devenir que d'assurer sa liberté.

Enfin, le port d'un vêtement uniforme c'est aussi la possibilité de restaurer une nécessaire autorité, gage évident de réussite à l'école, dont les élèves sont les plus demandeurs, en particulier ceux des quartiers populaires qui sont bien souvent en manque de repères et attendent beaucoup de l'École de la République. Le port d'une tenue uniforme instaure de fait une discipline plus naturelle propice à l'apprentissage, évitant les dispersions causées par des motifs futiles. Il permet à l'élève de se concentrer sur son être et non sur son paraître.

En somme, vous l'avez compris, la tenue uniforme à l'école contribuera à rétablir l'autorité, la sécurité, et la laïcité pour une école apaisée et sereine que nous appelons de nos vœux et que seule Marine Le Pen est en mesure d'instaurer.

École apaisée, qui permettra de retrouver notre rang dans le concert des nations, car comme le disait Jules Simon, philosophe et homme politique de la III^{ème} République, « le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple, s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain ». ●



Discours de Florian Philippot, lors de la Convention présidentielle de Marine Le Pen sur l'Education nationale et l'Enseignement supérieur, jeudi 22 septembre.

Mieux organiser, mieux administrer



Table ronde N°3

par **Arnaud de Rigné**

Étudiant en L3 Administration publique
Directeur de l'administration du Collectif Racine

« En matière d'administration des établissements scolaires, nous instaurerons les **Etablissements Publics d'Enseignement (EPE)**, un statut unique favorisant **l'égalité** au sein de l'établissement, tant pour les élèves que pour le personnel. »

En matière d'administration des établissements scolaires, nous instaurerons les **Etablissements Publics d'Enseignement (EPE)**, un statut unique favorisant l'égalité au sein de l'établissement, tant pour les élèves que pour le personnel, en lieu et place des actuels statuts d'EPLF et du statut des établissements primaires. Dans les écoles primaires, cela amènera à :

- **Reconnaître enfin un établissement public et son chef d'établissement représentant de l'Etat, pour le primaire comme pour le secondaire ;**

-> Permettre à l'établissement d'être enfin entendu par l'Etat et les collectivités territoriales, et au directeur d'école d'être garant de la sécurité des personnes et des biens.

- **Instaurer un conseil d'administration présidé par le directeur d'école ;**

-> Permettre davantage de démocratie et de transparence au sein de l'établissement, pour que chaque acteur de l'Ecole puisse dire ce qui va et ce qui ne va pas.

- **Permettre la professionnalisation des secrétaires embauchés en CUI pour leur donner un emploi pérenne et stable.**

-> Donner à chaque personne en CUI la possibilité d'avoir un emploi vraiment "d'avenir", et non seulement un slogan.

Un des objectifs de ce nouveau statut est de dispenser les mêmes enseignements pour tous les élèves, les mêmes conditions de travail pour tous les enseignants, quelque soit leur situation géographique. Ainsi, dans le cadre de ce nouveau statut, voici quelques propositions que nous comptons mettre en oeuvre :

- **Encadrer les initiatives locales dérogeant au principe d'égalité : le projet d'établissement devra nécessairement être transformé ;**

-> Etre attentif à ce que le projet d'établissement ne soit pas l'objet de dérives, tendant à remplacer les enseignements par des divertissements.

- **En finir avec les "contrats d'objectifs" et autres "expérimentations" pour en revenir à l'égalité des contenus enseignés et des budgets alloués aux établissements ;**

-> Les élèves ne sauraient faire l'objet "d'expérimentations", tels des rats de laboratoire.

- **Rendre impératif le fait, pour un fonctionnaire travaillant au sein de l'établissement, de défendre devant un usager ou un tiers son subordonné hiérarchique.**

-> Sauf pour les cas les plus graves, il est intolérable qu'un agent se retrouve isolé quand il est attaqué, sans être défendu par sa hiérarchie. ●●●



Note de Gilles Lebreton sur l'administration des établissements universitaires

L'université est un **service public** et non une entreprise. 3 conséquences par rapport aux lois LRU/Fioraso :

- Améliorer la **gestion des universités** (élection des présidents/masse salariale) ;

- Améliorer la **pédagogie** (revalorisation du bac / suppression de la spécialisation progressive/entrée en master) ;

- Affirmer la responsabilité de protéger de l'Etat : **contre les regroupements artificiels (COMUE), contre les régions** (schémas régionaux) et **contre le communautarisme** (extension de la loi de 2004).

L'idée est d'administrer des établissements vraiment nationaux, qui ne laissent pas la place à des pratiques venant porter atteinte au service public que constitue l'instruction publique.

- **Mettre fin aux "rendez-vous de carrière", inscrits dans la loi de Najat Vallaud-Belkacem, et revenir au principe de l'inspection ;**

-> Contrairement à ce que dit NVB, l'Ecole n'est pas une entreprise ! C'est un vrai service public, et doit le rester ! Pas de gestion de ressources humaines, mais une gestion administrative donnant davantage de lien entre l'Etat et ses agents. Accroître l'incidence de la notation pédagogique.

- **Supprimer, au sein des collèges et des lycées, les instances qui dérogent au principe d'égalité, notamment le "conseil pédagogique" ;**

-> Souvent très orienté idéologiquement, le "conseil pédagogique" ne sert à rien, sinon brouiller les cartes de l'égalité des chances, mais aussi l'inutile "commission éducative".

- **Faire appel à un collège d'enseignants pour l'élaboration des programmes, au lieu des prétendus experts.**

-> Nos dirigeants nous ont fait longtemps croire que des "pseudo-experts" qui ne connaissent rien à la réalité du terrain ont pu décider des contenus enseignés. Rebaptiser le CSP "Conseil national des programmes".

Enfin, dans nos universités, nous remettons en cause les lois LRU et Fioraso, qui ont gravement porté atteinte au principe d'égalité au sein des établissements.

- **Affirmer le principe d'égalité, doter les étudiants des mêmes droits, dans quelque Université qu'ils soient ;**

-> Rompre le principe de gestion des masses salariales par les universités (loi LRU), de façon à retrouver une vraie égalité, partout sur le territoire.

- **Mettre fin à la régionalisation de l'enseignement supérieur : abolir les "communautés universitaires" régionales, et créer des associations d'universités de taille plus raisonnable (loi Fioraso) ;**

-> Mais aussi supprimer les schémas régionaux de l'Enseignement supérieur, qui est et doit rester un service public national !

- **Remplacer la "spécialisation progressive" par une "spécialisation directe" afin que les étudiants ne soient pas dispersés dans leur formation universitaire (loi Fioraso).**

-> Rendre la spécialisation plus directe, plus rapide, plus simple. ●

Synthèse sur l'enseignement privé



par **Julien Langard**

Professeur d'Histoire-géographie

Secrétaire départemental du CR de Vaucluse

Conseiller municipal de Carpentras

Table ronde

N°3

Evoquer l'enseignement privé conduit à nous pencher sur l'histoire des relations entre l'Etat et l'Ecole.

En effet, il est nécessaire de rappeler que, depuis les lois scolaires de Jules Ferry (1881-1882), **ce n'est pas l'Ecole qui est obligatoire de 6 à 16 ans mais l'instruction** ! Pendant des siècles, l'instruction n'est pas considérée comme une prérogative régaliennne. L'Etat se désintéresse de l'école au profit de l'Eglise et de ses congrégations enseignantes. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIème que l'Etat se penche sur la question scolaire en interdisant par exemple aux Jésuites leurs activités d'enseignement en 1762.

La Révolution Française marque une rupture fondamentale dans l'histoire des relations entre Ecole et Etat car l'école n'est plus le monopole de l'Eglise.

Deux conceptions s'opposent alors : dans l'esprit des députés constitutionnels de 1791, l'école doit être un monopole étatique. Nous retrouverons cette conception deux siècles plus tard en 1984 dans le projet de loi Savary qui visait à la création d'un grand service public de l'éducation en fusionnant public et privé. Ce projet entraînera des manifestations considérables témoignant de l'attachement des Français à l'école libre. ●●●

Une autre conception s'affirme, quant à elle, dans le sillage des idées politiques d'un philosophe comme Condorcet, considérant que l'école doit rester entièrement indépendante de l'Etat. La question de l'enseignement privé a donc toute sa place dans cette convention sur l'école car historiquement, l'enseignement privé préexiste à l'enseignement public. Ainsi, ce n'est pas Jules Ferry qui a inventé « la gratuité » de l'école, celle-ci apparaît dès le XII^{ème} siècle lors du III^e concile de Latran, en 1179 ! Aujourd'hui l'existence de l'enseignement privé est garantie par la constitution et par les traités internationaux. Il n'y a pas de monopole éducatif de l'Etat en France mais seulement un monopole de la collation des grades et diplômes universitaires, le Bac, la licence, le master et le doctorat. Alors, qu'entendons-nous précisément par école privée ?

L'enseignement privé peut se diviser en trois catégories :

- **Les écoles hors contrat.** Elles sont entièrement privées, soumises à un simple régime déclaratif. L'intervention de l'Etat se limite à un contrôle de salubrité, d'hygiène, de moralité. Ces établissements ne reçoivent aucun financement public. Cependant les enseignants doivent posséder un minimum de diplômes universitaires et depuis 2006, respecter le socle commun des connaissances et compétences. Ces écoles sont assez peu nombreuses mais en plein développement suite aux carences de notre système éducatif.

- **Les établissements sous contrats simples.** Ils disposent d'une certaine liberté pédagogique mais reçoivent de l'état une aide financière assez réduite.

- **Les écoles sous contrat d'association.** Elles sont de loin les plus nombreuses. Leur situation juridique est réglementée par la loi Debré (1959). Ces établissements participent au service public d'éducation, les professeurs reçoivent la même formation et appliquent les mêmes programmes que dans les établissements publics, en échange ces établissements reçoivent une aide substantielle de l'état et des collectivités locales. Ce sont à ces écoles que nous allons nous intéresser. Le terme d'enseignement « privé » doit cependant être précisé car il induit une image faussée. En effet, ce terme crée une analogie avec celui du monde de l'entreprise. Or les écoles privées ne sont pas des entreprises. Par écoles privées, nous ne parlons pas des structures de soutien scolaire comme par exemple le groupe Acadomia qui est coté en bourse, mais bien des écoles privées sous contrat qui participent au service public d'éducation. Ces écoles privées n'obéissent pas à la logique du marché et n'ont pas de but lucratif. Il est important de rappeler que les frais de scolarité des écoles privées ne sont uniquement destinés qu'à couvrir les frais que l'Etat ne prend pas en charge (les personnels éducatifs, administratifs, les dépenses d'investissements). C'est pour cette raison que, au sein de l'enseignement privé, nous privilégions le terme d'enseignement libre. Libre car contrairement à l'école laïque qui ne professe aucune religion et où les signes religieux ostensibles sont interdits depuis 2004, l'école privée est libre de posséder ce que la loi Debré appelle son « caractère propre », c'est-à-dire une identité religieuse. **En effet, 97,3 % des élèves scolarisés dans l'enseignement privé en France sont scolarisés dans l'enseignement catholique.**

Contrairement l'Education nationale, il n'existe pas de structure centralisée et hiérarchisée pour l'enseignement catholique. Certes, il existe un secrétariat général de l'enseignement catholique mais c'est une structure assez décentralisée. Dans chaque département (diocèse), se trouve une direction diocésaine de l'enseignement catholique. Celle-ci est dirigée par un directeur diocésain nommé par l'évêque. Cette direction diocésaine nomme le chef d'établissement quand il s'agit d'un établissement sous tutelle diocésaine ; et lorsque l'établissement appartient à une tutelle congrégationniste (jésuites, frères des écoles chrétiennes etc...), le directeur est nommé par la congrégation. Le chef d'établissement est un personnage clef dans l'organisation de l'enseignement catholique, il reçoit une lettre de mission. En effet, la loi Debré ne reconnaît pas l'existence.

d'une structure nationale ou régionale comme par exemple celle du secrétariat général de l'enseignement catholique. La loi Debré ne reconnaît que l'existence d'établissement. C'est donc l'établissement qui est la seule entité légale aux yeux du législateur.

L'enseignement catholique regroupe plus de 2,1 millions d'élèves. Soit environ 17 % du total des 12 millions d'élèves scolarisés en France. Cela correspond à environ 14% des élèves dans le primaire et 22% des élèves dans le secondaire. En 2015 l'enseignement catholique regroupait 7508 établissements scolaires : 4594 écoles primaires, 1569 collèges, 1139 lycées (généralistes, techniques, professionnels) et 206 lycées agricoles ou sites de formation. Au niveau du personnel, l'enseignement catholique représente plus de 136 000 enseignants et formateurs et 80 000 salariés. Il faut préciser ces chiffres par des variations régionales importantes. En effet, l'enseignement catholique est très répandu dans l'Ouest de la France où les effectifs sont comparables et parfois supérieurs à ceux du public. **Il faut savoir que près d'un enfant sur deux, à un moment ou à un autre de sa scolarité entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, fréquentera un jour une école privée.**

Nos propositions :

Le Collectif Racine défend le droit légitime et constitutionnel de l'enseignement privé à exister. Son existence est une source de richesse et de complémentarité. Il est légitime que les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, puissent exercer leur liberté de choix en inscrivant leurs enfants dans un établissement privé en raison de son « caractère propre ». **Mais c'est l'adhésion au caractère propre qui doit déterminer ce choix et non les dysfonctionnements ou les carences de l'école publique ! L'enseignement privé ne doit être ni un « sous-traitant de l'éducation nationale », ni un « concurrent ».** L'Etat doit donc veiller à ce que l'enseignement privé ne s'enferme dans un ghetto culturel ou social en opposition au service publique d'éducation. Afin que l'enseignement privé ne devienne pas une « école des riches » ou « des beaux quartiers », l'Etat doit se porter garant des conditions d'accessibilité de l'enseignement privé afin que le revenu ne soit pas un frein pour les familles modestes. ●

Ecole primaire : vers un véritable statut



Table ronde N°3

par **Daniel Philippot**

Conseiller régional de Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Membre du comité programmatique du CR

*« Il faut savoir qu'en France, contrairement à **la plupart des pays de l'OCDE, l'école primaire n'a pas d'existence juridique. Elle ne dispose pas de la personnalité morale et juridique et n'a donc aucune autonomie administrative et financière.** »*

Personne ne peut contester la nécessité de revoir notre système éducatif. Toutes les études, nationales ou internationales, indiquent qu'il perd en qualité et en efficacité.

L'Education nationale est incontestablement le domaine par excellence où l'on peut parler de faillite politique de la gauche comme de la droite.

En 30 ans, pas une réforme n'a vécu plus de 2 ans, car aucun ministre n'est resté en place plus longtemps. Pour ne citer que mon exemple, j'ai connu 23 ministres de l'Education nationale au cours de ma carrière !

Il est couramment admis que gauche et droite pensent et font la même politique. Je vais vous entretenir d'une réforme importante que gauche et droite partagent et estiment nécessaire mais s'accordent, cette fois, de ne pas mettre en place. Il s'agit du pilotage de l'école primaire.

Les armoires du ministère regorgent de rapports qui indiquent que la gouvernance de l'école n'est plus adaptée à l'école du XXIème siècle.

Il faut savoir qu'en France, contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, l'école primaire n'a pas d'existence juridique. Elle ne dispose pas de la personnalité morale et juridique et n'a donc aucune autonomie administrative et financière. Comme elle n'a pas de personnalité juridique, son directeur n'a pas, lui non plus, de statut spécifique.

Cette absence de reconnaissance statutaire est très préjudiciable au fonctionnement de l'école. Nombreux sont les rapports qui prêtent au directeur un rôle déterminant dans la capacité d'une école à remplir ses missions.

Certains rapporteurs vont même jusqu'à dire que « l'absence de statut consacrant l'autorité hiérarchique du directeur est l'une des explications de l'échec de la mise en place des cycles à l'école primaire ». Une réforme qui date de 1989...

Dans un rapport publié en 2008, sous la présidence de Philippe Seguin, « la Cour des Comptes recommande de redéfinir la fonction de directeur d'école, qui recouvre l'exercice d'une responsabilité essentielle pour le bon fonctionnement de l'école et constitue un lien indispensable permettant d'articuler les préoccupations pédagogiques et les questions administratives. »

Faute d'un statut de chef d'établissement, le directeur d'école n'est pas en mesure d'accomplir correctement sa mission. Contrairement aux chefs d'établissement du secondaire, il n'a pas la qualité de représentant de l'État.

Le directeur n'est qu'un enseignant parmi les autres qui ne bénéficie que d'un statut de fonction ne lui donnant aucun pouvoir hiérarchique sur ses collègues instituteurs ou professeurs des écoles.

Tous les auteurs de rapports s'accordent sur un point évident : **on ne peut pas asseoir un système sur un directeur dont la seule autorité est charismatique.**

La première conséquence, c'est une **faible attractivité de la fonction** qui entraîne une désaffectation importante.

La seconde conséquence, qui découle de la première, est catastrophique pour le fonctionnement de l'école : chaque année, ce sont plusieurs milliers de directions qui restent vacantes et sont « imposées » à de jeunes professeurs d'école sortant de formation qui, dès leur entrée dans le métier d'enseignant, se voient « confier » la direction d'un établissement. ●●●

Quelles propositions ?

L'évolution du métier de directeur d'école doit s'inscrire dans une politique plus globale du pilotage de l'école primaire. Le rôle du directeur ne peut être séparé de la nouvelle organisation de la gouvernance de l'école.

La reconnaissance véritable du directeur d'école passe inévitablement par un double statut :

- Le statut de l'école transformée en un établissement d'enseignement ;
- Le statut de son directeur reconnu chef d'établissement.

Nous proposons de remplacer le statut actuel des écoles primaires et des EPLE par un statut unique, celui d'EPE pour Etablissement Public d'Enseignement.

Statut commun qui unifiera et simplifiera les règles d'administration des établissements primaires comme secondaires, en les refondant sur les principes du service public.

Des mesures transitoires devront sans aucun doute être prises pour regrouper les petites structures trop nombreuses sur le territoire.

C'est évidemment la conséquence directe de la loi Guizot qui, en 1883, a imposé aux communes de plus de 500 habitants, à se munir d'au moins une école publique de garçons.

En 2014, on compte encore près de 47 000 écoles publiques en France. Ce nombre est en diminution constante depuis trois décennies. Presque 25 % d'écoles en moins depuis 1980.

Cependant, le nombre d'écoles de petite taille demeure très élevé. On dénombre encore, en 2013, plus de 4 000 écoles à classe unique et environ 6 000 à deux classes, représentant ainsi 22 % des écoles françaises. La proportion d'écoles comptant moins de six classes s'élève à plus de 60 %.

Il faudra donc revoir l'organisation de l'enseignement du premier degré dans les territoires.

Il conviendra de déterminer à partir de quel seuil une école bénéficie du statut d'établissement public d'enseignement (EPE). Nous réfléchissons encore à trouver les solutions les meilleures. Il nous reste encore un peu de temps puisque Marine Le Pen ne sera élue qu'en mai 2017... Je pense qu'on peut raisonnablement considérer qu'à partir de 10 classes l'école peut être transformée statutairement en EPE. ●

Discours de Marine Le Pen à la convention présidentielle sur l'Ecole

Discours / 23 septembre 2016 / Étiquettes : Ecole /



CATÉGORIES

Clips de campagne (9)

VIDEOS

Le discours de Marine Le Pen lors de la Convention présidentielle est disponible sur le site du Front National à l'adresse suivante : <http://www.frontnational.com/videos/discours-de-marine-le-pen-a-la-convention-presidentielle-sur-lecole/>

Valoriser le talent et le mérite pour une meilleure insertion



Table ronde N°4

par **Marc Chapuis**
Professeur en CPGE scientifiques

« *La diversité des talents nécessite d'assurer la **diversité** des voies de formation afin que chacun puisse **développer ses talents** afin de **tendre à l'excellence** dans son domaine et de **voir son mérite reconnu**. »*

Dans le cadre de cette table ronde, il s'agit d'une insertion **professionnelle** : en un mot, c'est l'objectif de l'**emploi** qui est en filigrane de nos préoccupations. Cet objectif d'insertion professionnelle nécessite de proposer des formations en **adéquation** avec les besoins (qualitatifs et quantitatifs) des entreprises et des services publics pour la voie professionnelle, et ceux des filières de l'enseignement supérieur pour la voie générale. La diversité des talents, que ce soit pour les mathématiques ou l'ébénisterie (et il n'y a pas de domaines nobles ou moins nobles) nécessite d'assurer la **diversité** des voies de formation afin que chacun puisse développer ses talents afin de tendre à l'excellence dans son domaine et de voir son mérite reconnu.

Recentrer la filière S des lycées sur sa vocation scientifique :

Je vais tenter de montrer maintenant comment les principes précédents pourraient s'appliquer dans le cadre de nos propositions 24 à 27, et plus particulièrement dans le cadre de la proposition 27 visant à refonder la série S du lycée.

Rappelons, sous une forme adaptée à la série S quels sont ces principes :

- Finalité professionnelle (à long terme, c'est à dire à l'issue des études supérieures) ;
- Adéquation aux études supérieures scientifiques situées en aval ;
- Diversité des filières.

Ces principes sont loin d'être appliqués actuellement dans la série S qui a été profondément dénaturée par les réformes Allègre-Jospin au début des années 1990, puis par la réforme Chatel en 2010.

En effet, cette série souffre de deux maux :

- **L'uniformité** : "menu unique" à quelques détails près (un élève se destinant à une profession de santé et un autre qui souhaiterait devenir chercheur en mathématiques ont actuellement le même horaire de mathématiques en première). Les enseignants des premiers cycles universitaires sont quasi-unanimes à relever que les bacheliers S ne sont plus préparés correctement aux études scientifiques (voir, entre autres, l'enquête de la Société Française de Physique en 2014) ;

- **L'hypertrophie** : la baisse progressive du niveau d'exigence et des horaires des disciplines scientifiques s'est accompagnée d'une hausse continue des effectifs, la filière étant considérée comme "généraliste".

Actuellement, près de 25% des bacheliers S qui entreprennent des études dans l'enseignement supérieur le font dans des filières non scientifiques (Sciences Po, droit, etc...).

Afin de remédier à ces maux, nous proposons :

- De diminuer d'environ 30000 élèves les effectifs en terminale S pour d'effectuer un rééquilibrage avec les filières L et ES qui sont gravement fragilisées par l'hypertrophie de la voie S.

- De scinder la série S en 3 filières (après une seconde de détermination) :

ST "Sciences et Technologie" préparant aux métiers d'ingénieur et de technicien (73000 élèves en terminale) ;

SV "Sciences du Vivant" préparant aux professions de la santé et du sport (67000 élèves en terminale) ;

SF "Sciences Fondamentales" préparant aux métiers de chercheur et d'enseignant en sciences "dures" (Mathématiques, Physique-Chimie, Informatique; limitée à 15000 élèves en terminale).

Pour conclure, je ne peux m'empêcher de citer l'article de François Jarraud (lecafepedagogique) qui, prétendant rendre compte de notre table ronde sous le titre "**Une addition de corporatismes** : ", écrit à propos de mon intervention: "*Mais les propositions portent aussi les corporatismes les plus recuits, que l'on sent préparés dans les détails depuis des lustres*".... "*Marc Chapuis, professeur de maths en CPGE présente une refonte de la filière S : on élimine 30 000 élèves indignes d'être là, puis on crée 3 sous filières de façon à dégager un noyau de mathématiciens limité à 15 000 élèves*".

Sans commentaire. ●

Discours de synthèse d'Alain Avello



Les différentes interventions ont amplement démontré, je le crois, la justesse des analyses, l'acuité des diagnostics et, surtout, la pertinence des propositions que nos organisations savent porter. Que les collectifs du Rassemblement Bleu Marine soient de véritables forces de propositions, à plus forte raison lorsqu'ils travaillent en synergie, nous venons d'en faire, c'est l'évidence, la démonstration collective. Je tiens donc à remercier, et le plus chaleureusement, l'ensemble de nos intervenants, qu'ils soient issus du FN Science Po', de Croissance Bleu Marine, des collectifs Marianne ou Racine, et bien d'autres encore : ils ont aussi contribué à nos travaux, et auraient pu se trouver aux côtés de ceux que nous venons d'entendre.

Force de proposition, le regard tourné vers l'avenir, voilà ce qui nous définit. Ces « 100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain », que nous avons élaborées, et dont un certain nombre viennent d'être présentées, sont d'abord instruites de la crise sévère que connaissent aujourd'hui notre Ecole et notre Université. Or, par son Ecole, son Université, une nation met en jeu l'avenir de sa jeunesse et, par là, son avenir collectif en tant que nation. De son Ecole et de son Université dépendent, dans le concert des nations, son rang, son autorité et sa grandeur. Puisque par son Ecole une nation prépare son avenir, le fait que l'Ecole aille mal – et la nôtre se porte très mal – constitue un indice des plus clairs de ce que la France, par la faute de ses « élites », a aujourd'hui consenti à la relégation, n'a plus grande idée de son avenir, et a renoncé à elle-même.

Nous, nous ne consentons pas à l'effacement et à la relégation de la France ! Nous croyons au contraire à son avenir, nous voulons lui redonner un destin, et le rang, parmi les nations, qu'elle n'aurait jamais dû perdre ! C'est pourquoi, amoureux de la France comme nous le sommes de son Ecole, nous nous sommes engagés pour les redresser, pour relever l'une par l'autre. Les propositions que nous faisons dans ce but procèdent ensuite d'un bon sens affirmé et d'un pragmatisme responsable dont, au contraire des praticiens, des hommes et femmes de terrain que nous sommes, semblent dénués les pseudo-experts qui hantent les couloirs du ministère et pèsent tant sur les décisions. Qui à part ces prétendus experts peut encore être dupe de la théorie de l'élève au centre, « référent de la culture commune », des vertus d'une approche « spiralaire » de l'histoire, ou des bienfaits des prétendus enseignements interdisciplinaires ? Même ceux des enseignants qui avaient un temps cru à ces foutaises, sous influence, il est vrai, des pseudo « sciences de l'éducation » professées dans les IUFM, en sont revenus ! Le bon sens fait son retour dans un monde qu'il avait largement déserté ; ce pourquoi nos positions et les propositions qui en découlent suscitent un assentiment croissant :

28 | septembre 2016 | La Lettre du Collectif Racine

c'est le savoir, nous y avons insisté, qu'il s'agit de placer au centre du système ; c'est la progression du simple au complexe qui, au niveau des méthodes, doit prévaloir, et la chronologie, autant en histoire, qu'en littérature, et même en sciences, doit structurer les enseignements ; c'est enfin, nous l'avons dit aussi, dans des cadres disciplinaires clairs et précis que doivent s'inscrire les enseignements, sauf à risquer de brouiller à ce point les repères qu'il n'est plus vraiment possible d'enseigner.

Mais ces propositions que nous avons élaborées, ne sont pour autant mues par aucune nostalgie, et ne témoignent d'aucun passéisme. Si elles font pour une part retour à des pratiques classiques, c'est que celles-ci ont largement fait leurs preuves, à la différence de celles qui se prétendaient, il y a plus de trente ans, « modernes », et ont souvent eu de bien délétères effets. Ces pratiques et méthodes bien souvent relevaient d'ailleurs de la fausse modernité, comme l'ont démontré, concernant les méthodes d'apprentissage de la lecture par exemple, des études neurologiques récentes. Les propositions que nous portons, si elles font place pour partie aux pratiques classiques, ne manquent de les articuler à la modernité. Oui, il faut revenir, par exemple, à une pratique du calcul systématique en s'exerçant au maniement des quatre opérations de base de l'arithmétique, mais les enfants d'aujourd'hui trouveront en complément bénéfique, par la mise à leur disposition de logiciels informatiques, à s'exercer au calcul mental et pourront même, grâce à de tels outils, être précocement initiés à la programmation.

Le caractère novateur des propositions que nous portons n'est enfin guère contestable : nous proposons en particulier de créer deux nouveaux enseignements, dont justement l'un de Sciences informatiques, de même qu'une refonte complète de la série S, pour raviver les vocations scientifiques, notre pays ayant besoin d'ingénieurs et de techniciens performants. Enfin, et puisque l'administration, comme nous l'avons dit encore, est le moyen de la réforme, proposons-nous de façon à la fois pragmatique et innovante la création d'un nouveau statut administratif commun aux établissements primaires et secondaires, qui permettra de réguler les marges d'autonomie des uns et des autres, en les augmentant ou en les restreignant, selon les cas. De bon sens et pragmatiques, ambitieuses et réalistes, inspirées des pratiques classiques ayant fait leurs preuves, mais, tout autant, modernes et innovantes, nos « 100 propositions pour l'Ecole et l'Université de demain » sont les voies, nous en sommes convaincus, que le grand plan de redressement de l'Ecole et de l'Université françaises devra emprunter. Je vais donc avoir l'honneur de les remettre à notre présidente, à notre candidate, à la future présidente de la République française, Marine Le Pen ! ●



Collectif Racine
Les enseignants patriotes

Lettre ouverte aux enseignants de France

« SAUVONS L'ÉCOLE ! »

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Chers collègues,

Une nouvelle année scolaire commence, et vous vous apprêtez à retrouver le chemin des salles de cours, à faire la connaissance de nouvelles classes et la rencontre de nouveaux élèves. Cette année encore, vos compétences et votre dévouement seront largement sollicités et, parfois, mis à rude épreuve, tant sont nombreux les dysfonctionnements que connaît aujourd'hui notre système scolaire, graves les difficultés qu'il rencontre et angoissantes les perspectives qu'il ouvre pour l'avenir.

C'est que l'École républicaine de la transmission, de l'égalité des chances et de la promotion sociale s'est trouvée progressivement entravée dans ses missions, sous l'impulsion de quarante années de réformes contre-productives (la loi Haby instaurant le « collège unique » date de 1975), quand l'actuelle réforme du collège ne fera, c'est hélas certain, que de détruire un peu plus ce qui fonctionnait déjà bien mal.

Parallèlement, notre métier d'enseignant est devenu de plus en plus difficile et s'est progressivement vidé de son sens. C'est ce que révèlent le mal-être croissant qui sévit dans notre profession comme la crise des vocations qu'elle connaît auprès des jeunes. Et l'on ne peut malheureusement que comprendre leurs hésitations à embrasser une carrière aux rémunérations insuffisantes, où parvenir à l'estime de soi est de surcroît plus qu'incertain : la prise en main des classes relève, dans bien des contextes, de la gageure, sans même garantir, quels que soient les efforts individuellement consentis, de parvenir à agir contre un échec scolaire massif, face auquel les taux démagogiques d'admis et de mentions au Bac, par exemple, n'illusionnent plus personne.

Face à ces sombres constats, nous nous sommes pourtant résolus à ne céder à aucun fatalisme !

D'abord, l'évidence d'un diagnostic s'est imposée à nous : ces réformes qui ont effondré notre système scolaire, elles ont été conduites tour à tour par tous les gouvernements successifs, PS comme UMP, et avec les mêmes effets délétères : toujours moins de transmission, toujours plus d'échec scolaire et des inégalités croissantes.

La certitude ensuite de ce qu'à l'heure où ces partis ne promettent qu'à nouveau Sarkozy ou Hollande, Juppé ou Valls, ils poursuivront inéluctablement les mêmes politiques scolaires que celles conduites par le passé, en perpétuant et amplifiant le pire pour notre Ecole et les enfants et les jeunes qui lui sont confiés.

La conviction enfin, renforcée en cette année présidentielle, de ce que le grand plan de sauvetage dont l'École a tant besoin ne pourra être mis en œuvre que par une personnalité nouvelle dans l'exercice des responsabilités, ayant la volonté politique nécessaire, et de grandes ambitions pour l'avenir de la France et de sa jeunesse.

C'est pourquoi le soutien que nous apportons à Marine Le Pen depuis plus de deux ans se prolongera en participation active à sa campagne présidentielle : nous lui remettrons prochainement le fruit de nos réflexions nos « 100 propositions pour l'École de demain », afin de nourrir son projet pour la France.

Nous nous adressons donc à vous en cette rentrée, au moment où, chez de plus en plus d'enseignants, le bon sens finit par triompher des clichés éculés et des vieux réflexes, pour que vous vous associez vous aussi aux espoirs que nous portons.

Car c'est avec vous tous, qui partagez notre attachement à l'École de la République, que nous pourrons la sauver du naufrage !

Bonne rentrée à tous !

Le Collectif Racine, avec Marine Le Pen

Nous contacter
www.collectifracine.fr
contact@collectifracine.fr
[@CollectifRacine](https://twitter.com/CollectifRacine)

Actualité du Collectif Racine

Conférences & lancements de sections



10 septembre 2016, à Thaon-les-Vosges (88) : inauguration de la 22e section du Collectif Racine

Le 10 septembre 2016, à Thaon-les-Vosges (88) a été inaugurée la 22e section départementale du Collectif Racine, dont Madame Lydie Mathis, directrice d'école maternelle, a pris la responsabilité.

Ont tour à tour pris la parole :

- **Jordan Grosse-Cruciani**, secrétaire départemental du FN Vosges ;
- **Lydie Mathis**, secrétaire départemental du Collectif Racine pour le département des Vosges ;
- **Alain Avello**, président du Collectif Racine.



Après l'officialisation de la section, et l'allocation de Lydie Mathis, nouvelle secrétaire départementale du Collectif Racine pour les Vosges, Alain Avello a donné une conférence sur l'Ecole.

Le Collectif Racine remercie chaleureusement Jordan Grosse-Cruciani, secrétaire départemental du FN des Vosges, les conseillers régionaux du Grand-Est et conseillers municipaux, les cadres et militants présents, pour leur excellent accueil !



Dans les semaines qui viennent, le Collectif Racine poursuivra son implantation locale : dans les départements de l'**Isère** et du **Doubs**, en particulier.

3 septembre 2016



Réunion du comité programmétique du Collectif Racine

Le Collectif Racine réunissait samedi 3 septembre, à Paris, son comité programmatique pour une réunion de synthèse, au cours de laquelle ont été discutées les « 100 propositions pour l'École et l'Université de demain » : de fructueux échanges et des travaux extrêmement constructifs !

De gauche à droite :

En haut : Daniel Philippot (CR59), Stéfanie Coniglio (CR57), Gilles Lebreton (vice-président), Arnaud de Rigné (directeur de l'administration), Alain Avello (président), Valérie Laupies (vice-présidente), Julien Langard (CR84), Aymeric Durox (CR77), Marc Chapuis (CR33).

En bas : Jean-Guy Protin (CR37), Marie-Hélène de Lacoste-Lareymondie (CR68), Pierre-Michel Brunel (CR42), Pierre Miscevic (trésorier).

Evolution du logo du **Collectif Racine**

2013-2014



2014-2016



Depuis 2016



BULLETIN D'ADHESION



Coupon à retourner à :

Collectif Racine
78 Rue des Suisses
92000 NANTERRE

secretariat@collectifracine.fr

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TEL. _____ PORTABLE _____

MAIL _____ DATE DE NAISSANCE ____/____/____

> JE SUIS ENSEIGNANT

MATIERE(S) ENSEIGNE(E)S _____ DE NIVEAU(X) _____

TYPE D'ETABLISSEMENT _____

> AUTRE (PRECISER) _____

Adhésion Simple : 25 €

Je suis adhérent à jour de cotisation du FN, du SIEL, du PEC et/ou du RBM : 20 €

Je souhaite faire un don de (montant libre) : _____ €

Chèque à l'ordre de " Collectif Racine "

Signature :